



---

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 19 MAI 2020**  
**SÉANCE TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE SUR L'APPLICATION TEAMS**

---

**SÉANCE ENREGISTRÉE**

**Présences :**

M<sup>me</sup> Annik Boulet  
M<sup>me</sup> Carmen Cloutier  
M<sup>me</sup> Marie-Eve Demers  
M. Abdoulaye Diarra  
M<sup>me</sup> Ariane Duguay  
M<sup>me</sup> Chantal Deslauriers

M<sup>me</sup> Marjolaine Labelle Robert  
M<sup>me</sup> Nathalie Latreille  
M<sup>me</sup> Véronique Lemire  
M<sup>me</sup> Geneviève Nolet  
M<sup>me</sup> Anik Vallée  
M<sup>me</sup> Jennifer Veilleux-Mathieu

**Absences :**

M<sup>me</sup> Anne-Marie Cossette remplacée par M<sup>me</sup> Nathalie Latreille  
M<sup>me</sup> Valérie Lallier

1. Ouverture de l'assemblée

M<sup>me</sup> Chantal Deslauriers, directrice, ouvre l'assemblée à 19 h 05.

Puisque la séance est tenue en visioconférence avec l'application TEAMS, M<sup>me</sup> Deslauriers explique les règles à suivre et demande à chaque membre de confirmer sa présence à cette rencontre.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M<sup>me</sup> Marie-Eve Demers, présidente, présente l'ordre du jour.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Ariane Duguay d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

Proposition secondée par M<sup>me</sup> Marie-Eve Demers.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal (documentation jointe)

Il est proposé par M<sup>me</sup> Ariane Duguay d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 7 janvier 2020 tel qu'il a été déposé.

Proposition secondée par M. Abdoulaye Diarra.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Suivi au procès-verbal

M<sup>me</sup> Chantal Deslauriers explique la situation quant à la campagne de financement (vente du chocolat) pour les élèves de 6<sup>e</sup> année. En raison de la pandémie, nous avons été dans l'obligation d'annuler la classe-verte. Selon la Loi de l'instruction publique, les profits réalisés par la vente de chocolat ne peuvent être retournés aux parents. Ils doivent restés à l'école. Toutefois, les parents ayant fait des paiements en argent ont été remboursés. De plus, les parents qui n'avaient pas retourné les profits de la vente du chocolat ont été facturés.

Il revient aux membres du conseil d'établissement de statuer de l'utilisation des profits amassés (fonds à destination spéciale). Plusieurs possibilités : une soirée pour les élèves de 6<sup>e</sup> année lorsque les rassemblements seront permis à l'automne, faire profiter les frères et sœurs lorsque possible, etc. Le sujet sera rediscuté à l'automne lorsque nous aurons plus d'informations.

5. Questions du public

Aucun public.

6. Sujets courants :

6.1. Information de la présidente

6.1.1. Courrier

Aucun courrier reçu.

6.2. Information du représentant du comité de parents

M. Abdoulaye Diarra s'est informé auprès du comité de parents sur les pouvoirs du conseil d'établissement quant au menu et aux produits vendus à la cafétéria. Les membres peuvent demander à la nutritionniste de la Commission scolaire de venir visiter les lieux pour s'assurer que tout est conforme.

Il informe également les membres que la mise en place des services scolaires et du conseil d'administration est reportée au mois d'octobre en raison de la pandémie.

M<sup>me</sup> Deslauriers informe les membres qu'à compter de l'année scolaire 2020-2021, les conseils d'établissement doivent être formés avant le 18 septembre. L'assemblée générale des parents devra donc avoir lieu plus tôt au mois de septembre.

### 6.3. Information de la direction

#### 6.3.1. Information sur la réouverture des écoles.

M<sup>me</sup> Chantal Deslauriers confirme que la réouverture des écoles pour la CMM est reportée à l'automne prochain. Par contre, huit écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ouvriront leurs portes le 21 mai prochain puisqu'elles ne font pas partie de la CMM.

L'organisation pour la réouverture représente beaucoup de travail, mais l'école de la Rive était prête à accueillir les élèves le 25 mai. Ce qui n'aura pas lieu. Il n'y a encore aucune certitude pour la rentrée scolaire à l'automne.

#### 6.3.2. Listes des effets scolaires et du matériel didactique 2020-2021

M<sup>me</sup> Chantal Deslauriers présente aux membres le barème des frais chargés aux parents pour l'année scolaire 2020-2021.

La limite est fixée à 50 \$ annuellement pour les sorties et les activités éducatives. Lorsqu'une activité entraîne un dépassement des coûts, celle-ci doit être présentée au conseil d'établissement pour approbation.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Eve Demers d'approuver le barème des frais chargés aux parents pour l'année scolaire 2020-2021.

Proposition secondée par M<sup>me</sup> Carmen Cloutier.

Proposition approuvée à l'unanimité.

Les membres ont reçu par courriel les listes des effets scolaires et les listes du matériel didactique vendu par l'école. Les membres en ont pris connaissance. M<sup>me</sup> Deslauriers résume les frais chargés aux parents.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Eve Demers d'approuver les listes des effets scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2020-2021.

Proposition secondée par M<sup>me</sup> Carmen Cloutier.

Proposition approuvée à l'unanimité.

#### 6.4. Information du service de garde

##### 6.4.1. Grille de tarification de la surveillance du midi pour l'année scolaire 2020-2021

M<sup>me</sup> Annik Boulet présente la grille de tarification pour l'année scolaire 2020-2021. Il est proposé une augmentation de 0,10 \$, soit un tarif de 1,85 \$ par jour pour l'année scolaire 2020-2021. De plus, il est proposé que le coût pour les élèves qui utilisent le service sporadiquement soit de 2,50 \$, au lieu de 2 \$.

Une correction devra être apportée à la grille de tarification de la surveillance du midi présentée puisque le coût d'un repas complet à la cafétéria sera de 6 \$ au lieu de 5,75 \$.

CE-1920-05-036  
En visioconférence

Il est proposé par M<sup>me</sup> Jennifer Veilleux-Mathieu d'adopter la grille de tarification pour la surveillance du midi. Les frais seront de 1,85 \$ par jour pour les élèves réguliers et de 2,50 \$ par jour pour les élèves sporadiques pour l'année scolaire 2020-2021.

Proposition secondée par M<sup>me</sup> Ariane Duguay.

Proposition adoptée à l'unanimité.

##### 6.4.2. Grille de tarification du service de garde pour l'année scolaire 2020-2021

CE-1920-05-037  
En visioconférence

M<sup>me</sup> Annik Boulet présente la grille de tarification pour l'année scolaire 2020-2021. Les frais de garde seront de 8,50 \$ par jour de classe et 17 \$ lors des journées pédagogiques. Les frais pour une période au service de garde sont de 6 \$ pour un maximum de 12 \$ par jour. Des frais de retard de 1 \$ par minute peuvent également s'appliquer au besoin.

Pendant la semaine de relâche, les frais ont augmenté à 35 \$ par jour afin que le service s'autofinance. L'ouverture du service de garde pendant la semaine de relâche est toujours conditionnelle aux résultats du sondage.

Une correction devra être apportée à la grille de tarification du service de garde présentée puisque le coût d'un repas complet à la cafétéria sera de 6 \$ au lieu de 5,75 \$.

CE-1920-05-038  
En visioconférence

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Eve Demers d'adopter la grille de tarification pour le service de garde. Les frais seront de 8,50 \$ par jour de classe et de 17 \$ lors des journées pédagogiques pour l'année scolaire 2020-2021.

Proposition secondée par M<sup>me</sup> Jennifer Veilleux-Mathieu.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6.4.3. Budget du service de garde 2020-2021

M<sup>me</sup> Annik Boulet présente le budget du service de garde pour l'année scolaire 2020-2021.

À ce jour, nous avons 140 élèves inscrits au service de garde.

Un déficit est à prévoir en raison de la fermeture des écoles causée par la pandémie puisque les salaires sont versés, mais les parents ne sont pas facturés, il n'y a donc aucun revenu.

Considérant la politique de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries qui encadre l'organisation et la gestion d'un service de garde en milieu scolaire;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Latreille, membre du conseil d'établissement, d'adopter le budget 2020-2021 de fonctionnement au montant de 389 570 \$ tel que déposé par la direction de l'établissement prévoyant des dépenses égales aux revenus totalisant de 389 570 \$ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du bureau de la direction générale de la commission scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

Proposition secondée par M<sup>me</sup> Anik Vallée.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6.5. Information des enseignants

Aucune information des enseignants à traiter.

7. Autres sujets :

Aucun sujet à traiter.

8. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu au mois de juin. La date est à confirmer. Les membres recevront une invitation par courriel. Le projet du procès-verbal sera déposé sur le site Internet de l'école dès que possible.

9. Levée de l'assemblée

CE-1920-05-040  
En visioconférence

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annik Boulet de lever l'assemblée à 19 h 52.

Proposition secondée par M<sup>me</sup> Anik Vallée.

Proposition adoptée à l'unanimité.

---

Signature de la présidente

---

Signature de la directrice

/gen  
2020 05 25  
Procès-verbal du 2020 01 07.doc